

Gestion collective 1<sup>er</sup> degré public

Dossier suivi par : Bouchera Boundou  
Tél : 03.84.78.63.64  
Courriel :  
ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr

5, Place Beauchamp  
BP 419  
70013 Vesoul Cedex

Vesoul, le 21 octobre 2025

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public  
s/c mesdames et monsieur les IEN

**Objet :** Rentrée 2026 campagne d'inscription sur :

- liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à deux classes et plus
- listes d'accès aux fonctions de directeur d'écoles à 9 classes et plus
- listes d'accès aux fonctions de directeur d'écoles relevant de l'éducation prioritaire

**Réf :** - Arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école  
- Loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école  
- Décret 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école  
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité du 13/03/2025  
- Article L 411-2 du Code de l'éducation

Les instituteurs ou professeurs des écoles adjoints ainsi que les chargés d'école à une classe souhaitant obtenir au prochain mouvement un poste de directeur d'école à deux classes et plus doivent se conformer aux instructions en annexes 1 et 2.

**Modalités d'inscription :**

Les candidats aux postes de direction d'école de 2 à 8 classes, de 9 classes et plus ou en éducation prioritaire dans le cadre du mouvement départemental doivent solliciter leur inscription sur les listes d'accès et/ou d'aptitude correspondantes, à l'aide du formulaire dédié via l'application Colibris disponible sur le portail Pratic Plus (rubrique 1<sup>er</sup> degré – Haute-Saône), en y joignant obligatoirement une lettre de motivation.

La date limite de saisie des demandes est fixée au **1<sup>er</sup> décembre 2025**, délai de rigueur.

Les commissions d'entretien se tiendront le mercredi 21 janvier 2026 dans les locaux de la DSDEN.

La division des personnels enseignants, bureau du 1<sup>er</sup> degré public, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Haute-Saône

  
Catherine Ridard